

LO n° 11 à la lettre

**Agissons ensemble
pour protéger l'eau**
Vallée de la Vesle,
entre Mont de Berru
et Montagne de Reims



L'eau : patrimoine sous haute bienveillance...

L'eau fait partie du patrimoine de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de sa ressource utilisable relèvent de l'intérêt général.

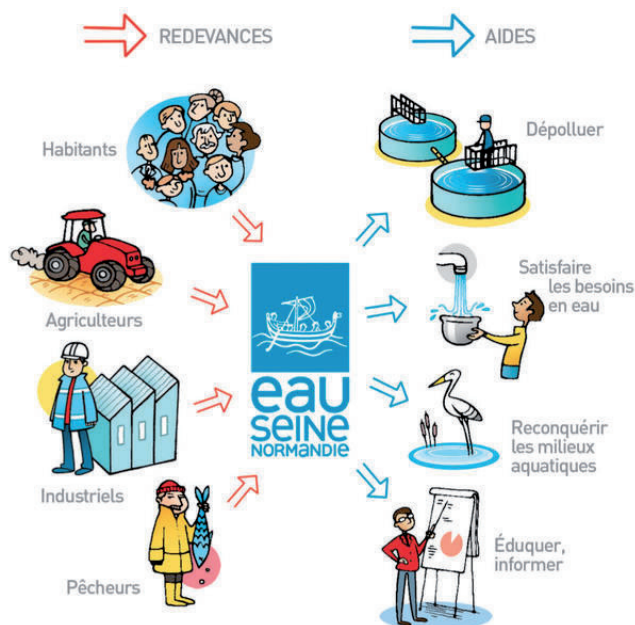
La gestion des eaux en France est organisée autour de 7 bassins hydrographiques, délimités de manière naturelle par les lignes de partage des eaux. Sur le bassin de la Vesle Marnaise, c'est l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) qui dynamise les actions de protection des ressources en eau et de lutte contre les pollutions, de manière structurée, via des partenariats techniques et financiers.

Incitation et équilibre financier

Une partie de votre facture d'eau est constituée de redevances (Organismes publics d'Etat) reversées à l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Les sommes perçues permettent à l'AESN de favoriser, grâce à des aides, la mise en œuvre de projets et d'actions poursuivant plusieurs objectifs :

- 1 dépolluer
- 2 satisfaire les besoins en eau
- 3 reconquérir les milieux
- 4 améliorer la gouvernance

L'Agence de l'eau Seine-Normandie peut en conséquence attribuer différentes aides aux collectivités la sollicitant.



LE SDAGE

En France, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) accompagné de son Programme de mesures (PDM) constitue le cœur du plan de gestion du bassin Seine-Normandie demandé par la directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 (directive 2000/60/CE). Le SDAGE détermine les objectifs d'amélioration de la qualité de l'eau et des rivières pour 6 ans. Les orientations du SDAGE sont déclinées au sein de SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux), mis en place sur des bassins plus restreints. Sur notre territoire il s'agit du SAGE Aisne Vesle Suipe, porté par le Siabave (www.siabave.fr).

Le 10^e programme correspond au programme d'intervention de l'AESN pour la période 2013-2018.

Principal outil technique et financier pour la mise en œuvre du SDAGE, il est destiné à inciter les acteurs du bassin à s'engager dans des actions ciblées pour l'atteinte du bon état des milieux aquatiques et la protection des ressources en eau.

L'atteinte des objectifs souhaités par les instances de bassin en 2010 à l'issue d'une prospective participative, nécessite une implication plus forte dans le "grand cycle de l'eau" (milieux aquatiques, protection des aires de captages ...) et concoure aux politiques communautaires visant la réduction des substances dangereuses, la protection des captages, l'adaptation au changement climatique, la continuité écologique et la biodiversité...

Un nouveau plan de gestion portant sur l'eau, les risques d'inondation et le milieu marin (SDAGE 2016-2021) est en cours d'élaboration à l'échelle du bassin Seine-Normandie. Il est soumis à l'avis du public avant son adoption proposée fin 2015.

Cette consultation du public est ouverte jusqu'au 18 juin 2015,

Afin que cette enquête soit la plus représentative possible, nous avons besoin de votre contribution et nous vous invitons donc à remplir le questionnaire en ligne disponible sur le site de l'Agence de l'eau Seine-Normandie

Consultation du public sur l'eau



L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?

Participez à la consultation jusqu'au 18 juin 2015



Directeur de publication :
Jean-Christophe INGLARD
Direction de l'Eau
et de l'Assainissement
3, Rue Arthur Décès
Reims
Informations :
eau.reimsmetropole.fr
Rédaction et crédits photos :
Agence de l'eau
Seine-Normandie

Contact

Sandrine CHRISTINI-DUSOIR
chargée de communication
à l'agence de l'eau Seine-Normandie
03.26.66.25.88



s.i.a.ba.ve.
au fil de l'eau...

